



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 29 Mars 2020 avec le concours des associations affiliées

Sous le patronage du Conseil Départemental de la Manche, la Communauté de commune Saint Lô Agglo,
la commune d'Agneaux et de Thèreval

Une compétition automobile régionale dénommée :

38ème COURSE DE COTE REGIONALE DE THEREVAL / AGNEAUX

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la Montagne 2020 (coef 1)

Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie.

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE

Le présent règlement a été approuvé par la L.S.A.N sous le permis d'organisation numéro 4

en date du 09/01/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 39

en date du 09/01/2020

VISA LIGUE N° 4

EN DATE DU 9/01/2020

VISA FFSA N° 39

EN DATE DU 9/01/2020

Organisateur technique

Nom : Asa du Bocage Mr Philippe LEREDDE

Adresse : 1 le Mesnil Corbet 50160 SAINT AMAND VILLAGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n°	14919	1314
Commissaires Sportifs	Mme FAULIN LECAT Christine	Licence n°	126053	1315
	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°	1087	1314
Directeur de Course	M.DENIS Didier	Licence n°	162362	1318
Directeurs de Course Adjoints	M. LEREDDE Philippe	Licence n°	8465	1314
Pré grille	M. HELYE Francis	Licence n°	1752	1305
Directeur de course administratif	M. FAULIN Jean Yves	Licence n°	11116	1315
Commissaires Techniques Responsable B	M. OLLIVIER Claude	Licence n°	16353	1303
Commissaires Techniques B	M. QUERU William	Licence n°	14922	1314
Commissaires Techniques C	M. Bournex Jean Luc	Licence n°	11351	1315
	M. LEGROS Didier	Licence n°	180481	1305
Médecin responsable	Dr DE LIMA MARTINS Vitor			
Chargé de la mise en place des moyens	M. Toupet Michel	Licence n°	40894	1314
Chargés des relations avec les concurrents	M. LE GALL Jacques	Licence n°	9383	0413
Chargé des Commissaires de route	Mme LEREDDE Martine	Licence n°	188848	1314
Chronomètres	M. HAREL Hervé	Licence n°	230034	1314
	M. MILLET René	Licence n°	47927	1314
	M. HENNEBOIS Laurent	Licence n°	205961	1318

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le 24 mars 2020 à 24h

Publication de la liste des engagés le 26 mars 2020 à 19h

Vérifications administratives le 28 mars 2020 de 15 h à 19 h salle le Triangle

Vérifications administratives le 29 mars 2020 de 8 h 00 à 9 h 15 salle le Triangle

Vérifications techniques le 28 mars 2020 de 15 h 15 à 19 h15 devant la salle le Triangle

Vérifications techniques le 29 mars 2020 de 8 h 15 à 9 h 30 devant la salle le Triangle

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 mars 2020 à 9 h 45 salle le Triangle

Briefing des commissaires le 29 mars 2020 à 7 h30 salle le Triangle

Essais non chronométrés le 29 mars 2020 à 8h30

Essais chronométrés le 29 mars 2020 à 10 h15

Briefing des pilotes sera remis aux vérifications administratives avec émargement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 29 mars 2020 à 12h 30 Salle le Triangle

Course

- 1^{ère} montée le 29 mars 2020 à partir de 13 h 30
- 2^{ème} montée le 29 mars 2020 à partir de 15 h 00
- 3^{ème} montée le 29 mars 2020 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le 29 mars 2020 à partir de 19 heures salle le Triangle

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 mars 2020 à partir de 9 h 15 Salle de la Mairie à Thèrival

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 28 mars 2020 de 15 h à 19 h salle le Triangle

Vérifications administratives le 29 mars 2020 de 8 h 00 à 9 h 15 salle le Triangle

Vérifications techniques le 28 mars 2020 de 15 h 15 à 19 h 15 devant la salle le Triangle

Vérifications techniques le 29 mars 2020 de 8 h 15 à 9 h 30 devant la salle le Triangle

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage : VIGOT LESIGNE 38 rue de 8 mai 1945 50570 MARIGNY LE LOZON

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 mars 2020 à 9 h 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 mars 2020 à 9 h 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENDS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Michel TOUPET

25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE

Tel : 02 33 45 73 13 – Port : 06 61 59 70 98

E-mail : toupetmi@wanadoo.fr

Jusqu' au 24 mars 2020 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 240 € , réduits à 120 € , pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) à définir par additif

Publicité optionnelle sera définie par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 38ème Course de Côte Régionale de THEREVAL / AGNEAUX a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard 2020

Départ sur le V.O

Arrivée sur la D 900

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1900 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Pré grille : rue Centrale du Bourg de THEREVAL

Parc de départ V.O

Parc d'arrivée : dans le Bourg de THEREVAL

6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille rue centrale du bourg de THEREVAL

File de départ : parc sur V.O

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le Bourg de THEREVAL

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9 heures, le 28 mars 2020

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé :
rue centrale du Bourg de THEREVAL

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle le Triangle
- pendant les essais et la course au parc départ : devant la salle le Triangle
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : devant la salle le Triangle

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Une permanence se tiendra à partir du 27 mars 2020

Lieu : salle le Triangle de 14h à 20h Tel : 06 61 59 70 98 ou 06 17 34 40 62

Pendant la compétition

Lieu parc concurrent de 6 h30 à 21 heure.

Téléphone permanence n° 06 61 59 70 98

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Saint Lô Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes sera remis aux verifications administratives avec émargement

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Aux trois premiers du scratch

Au premier de groupe

Aux 3 premiers de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

Les coupes de groupes et de classe ne sont pas **cumulables**

La remise des prix se déroulera le 29 mars 2020 à 19 heures

Lieu : salle le Triangle à THEREVAL